

Activités sociales et culturelles : Vous ne comprenez rien ? Malheureusement, c'est normal !

Le 19 janvier 2012

Le SNU avait assigné les signataires de la CCN et la DG pour faire annuler en partie l'article 44, après avoir perdu en 1^{ère} instance. Il a gagné en appel.

Une chose est certaine : ce jugement a des conséquences importantes, graves et immédiates pour tout le personnel de Pôle Emploi.

Le jugement rendu n'est pas d'une compréhension aisée, mais... il est très facile à interpréter selon ce que l'on souhaite en faire ! Certains s'en donnent déjà à cœur joie.

Vous vous retrouvez actuellement au milieu d'un déluge de tracts qui disent souvent tout et son contraire et qui, au final, ne vous apportent pas l'information que vous êtes en droit d'attendre.

Après le choc et parfois l'incompréhension du jugement, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi agit**.... Elle a demandé à la Direction Générale de prendre ses responsabilités. Celle-ci ne peut se laver les mains d'une situation dont les conséquences sociales sont fortes.

Aujourd'hui, la situation est bloquée. La CNGASC ne peut plus mettre en œuvre les prestations qu'elle avait votées : dotations enfants (entre 300 et 360 euros/enfant), aides à la scolarisation des enfants handicapés, dotation agents, aides et secours ainsi que l'aide à l'amélioration de l'habitat...



Pourtant, le personnel de Pôle Emploi continue de compter sur ces aides !

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi agit** pour que ces aides puissent de nouveau exister dans les meilleurs délais.

Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui, un rappel historique est nécessaire. Depuis la création de Pôle emploi, un syndicat, le SNU, n'a pas fait le deuil de l'ADASA. Sachez que la Direction Générale a engagé une action en justice pour demander une liquidation judiciaire de l'ADASA. Le FNOS avait été dissout en son temps pour permettre de créer une structure mutualisée, la CGNASC. Le SNU a tout fait pour que la CNGASC ne fonctionne pas au mieux. Cela continue.... ce mercredi 18 janvier le SNU a assigné la DG pour annuler une réunion CNGASC compte tenu d'un ordre du jour « trop vague ».

Que de temps et d'argent perdus ! Sûrement pas dans l'intérêt des agents...

Activités sociales et culturelles : Vous ne comprenez rien ? Malheureusement, c'est normal !

La communication récente du SNU montre que ce syndicat veut recréer une nouvelle structure nationale, appelons la "New ADASA", à laquelle les CE reverseraient une partie des 2,5% de la masse salariale.

Bien qu'impairfaite, la CNGASC, reversait 100% de sa dotation aux agents sans frais de fonctionnement. En effet, ces frais étaient pris en charge par la Direction Générale. **Avec une « New ADASA », c'en serait fini des règles transparentes de mutualisation et de péréquation entre les 29 établissements.**

Enfin le SNU, a décidé de demander à la DG de reverser aux CE, la dotation CNGASC des deux dernières années en promettant la lune aux agents.

Cette attitude est totalement irresponsable et démagogique. Cette dotation a déjà été versée par l'établissement. Si l'établissement devait reverser aux régions cette dotation pour les deux années antérieures, il ne manquerait pas de se retourner vers les agents pour se faire rembourser les prestations déjà perçues.

Une fois encore, le SNU, parfois sous couvert d'un pseudo collectif d'agents qui ne trompe personne, se lance dans une action dangereuse : il joue avec le feu... au détriment des agents.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi dénonce de tels agissements et milite pour que des solutions pragmatiques soient retenues. A la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, seul l'intérêt des agents dictera notre conduite !



Rejoignez la CFE-CGC Métiers de l'Emploi!

Vous cherchez une Info, pensez à www.cfecgc-metiersdelemploi.fr .

**Usez et abusez du site, faites-le connaître, abonnez-vous
et faites abonner vos collègues !!!**

CFE-CGC Métiers de l'Emploi, 74 rue Championnet, 75018 PARIS

Tél : 01/42/59/23/00, Fax : 01/42/59/97/07

@ : syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr